RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 01346
Numéro SIREN : 383 497 963
Nom ou dénomination : ABALONE FRANCE

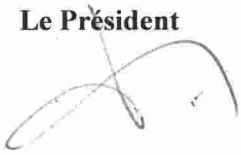
Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2021 sous le numéro de dépôt 4386

ABALONE FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL 500 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES 383 497 963
Ci-dessous désignée « la Société »

Déposé au Greffe
le 19 FEV. 2021
sous le N° 4386
RCS N° 383 497 963

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Certifiés conformes
Le Président



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	157 239.81	106 183.21	51 056.60	10 485.22	40 571.38	386.94
	Fonds commercial (1)	54 500.00		54 500.00	54 500.00		
	Autres immobilisations incorporelles	5 465.00		5 465.00	48 591.00	-43 126.00	-88.75
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	16 958.95	7 643.80	9 315.15	11 186.91	-1 871.76	-16.73
	Autres immobilisations corporelles	674 360.20	335 273.39	339 086.81	143 668.95	195 417.86	136.02
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	6 296 021.26	563 930.00	5 732 091.26	4 691 446.26	1 040 645.00	22.18
	Créances rattachées à des participations	290 121.28		290 121.28	290 121.28		
	Autres titres immobilisés	67 579.79	50 007.29	17 572.50	17 572.50		
	Prêts	29 890.00		29 890.00	450.00	29 440.00	NS
	Autres immobilisations financières	43 342.78		43 342.78	35 892.78	7 450.00	20.76
	Total II	7 635 479.07	1 063 037.69	6 572 441.38	5 303 914.90	1 268 526.48	23.92
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 275.60		1 275.60	1 275.60		
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 678 367.21	31 092.91	5 647 274.30	4 682 975.34	964 298.96	20.59
	Autres créances	11 622 029.81	604 292.71	11 017 737.10	9 845 235.90	1 172 501.20	11.91
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	210 777.42		210 777.42	1 146 219.29	-935 441.87	-81.61
	Charges constatées d'avance (3)	433 527.64		433 527.64	447 813.19	-14 285.55	-3.19
	Total III	17 945 977.68	635 385.62	17 310 592.06	16 123 519.32	1 187 072.74	7.36
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	25 581 456.75	1 698 423.31	23 883 033.44	21 427 434.22	2 455 599.22	11.46

(1) Dont droit au bail 5 000.00
(2) Dont à moins d'un an 363 354.06
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000.00	500 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		103 567.88	-103 567.88	-100.00
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50 000.00	50 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 616.88	1 264.89	351.99	27.83
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 981 418.57	2 696 784.11	284 634.46	10.55
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 533 035.45	3 351 616.88	181 418.57	5.41
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	371 226.00	328 226.00	43 000.00	13.10
	Provisions pour charges	88 458.00	116 589.00	-28 131.00	-24.13
	Total III	459 684.00	444 815.00	14 869.00	3.34
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 288 878.05		3 288 878.05	
	Concours bancaires courants	937 599.84	625 453.54	312 146.30	49.91
	Emprunts et dettes financières diverses	11 337 930.23	13 382 111.21	-2 044 180.98	-15.28
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 132 372.79	1 551 724.43	580 648.36	37.42
	Dettes fiscales et sociales	1 989 020.40	1 827 438.56	161 581.84	8.84
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	204 512.68	244 274.60	-39 761.92	-16.28
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	19 890 313.99	17 631 002.34	2 259 311.65	12.81
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	23 883 033.44	21 427 434.22	2 455 599.22	11.46
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	17 241 297.10	17 631 002.34		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	9 601 930.80		9 601 930.80	8 099 306.09	1 502 624.71	18.55
Chiffre d'affaires NET	9 601 930.80		9 601 930.80	8 099 306.09	1 502 624.71	18.55
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 457 964.15	2 452 602.94	5 361.21	0.22
Autres produits			1 007.26	1 104.02	-96.76	-8.76
Total des Produits d'exploitation (I)			12 060 902.21	10 553 013.05	1 507 889.16	14.29
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			8 016 882.60	7 093 598.47	923 284.13	13.02
Impôts, taxes et versements assimilés			142 111.15	162 769.76	-20 658.61	-12.69
Salaires et traitements			2 579 813.19	2 193 707.15	386 106.04	17.60
Charges sociales			1 033 899.73	906 769.97	127 129.76	14.02
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			101 214.01	65 505.78	35 708.23	54.51
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			8 250.39	185.14	8 065.25	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			11 882 171.07	10 422 536.27	1 459 634.80	14.00
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			178 731.14	130 476.78	48 254.36	36.98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	3 812 931.59	4 624 655.99	-811 724.40	-17.55
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	125 341.86	82 612.05	42 729.81	51.72
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	3 495.15		3 495.15	
Différences positives de change	125.40	19.92	105.48	529.52
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 941 894.00	4 707 287.96	-765 393.96	-16.26
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	332 895.00	269 751.00	63 144.00	23.41
Intérêts et charges assimilées (4)	45 327.28	20 169.66	25 157.62	124.73
Différences négatives de change		106.16	-106.16	-100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	378 222.28	290 026.82	88 195.46	30.41
2. Résultat financier (V-VI)	3 563 671.72	4 417 261.14	-853 589.42	-19.32
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 742 402.86	4 547 737.92	-805 335.06	-17.71
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	474 158.00	80 371.00	393 787.00	489.96
Produits exceptionnels sur opérations en capital	86 289.26	393 610.70	-307 321.44	-78.08
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	28 131.00	52 840.00	-24 709.00	-46.76
Total VII	588 578.26	526 821.70	61 756.56	11.72
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	955 456.20	2 065 803.93	-1 110 347.73	-53.75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	38 259.35	171 406.58	-133 147.23	-77.68
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	43 000.00		43 000.00	
Total VIII	1 036 715.55	2 237 210.51	-1 200 494.96	-53.66
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-448 137.29	-1 710 388.81	1 262 251.52	73.80
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	312 847.00	140 565.00	172 282.00	122.56
Total des produits (I+III+V+VII)	16 591 374.47	15 787 122.71	804 251.76	5.09
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 609 955.90	13 090 338.60	519 617.30	3.97
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 981 418.57	2 696 784.11	284 634.46	10.55

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 25 207.96
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE FRANCE

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 23 883 033.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 601 930.80 Euros et dégageant un bénéfice de 2 981 418.57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société a opté pour le régime des groupes de sociétés défini à l'article 223 A du code Général des impôts et s'est constituée tête du groupe fiscal.

Au 31/12/2016, le solde des abandons de compte courant consentis à la SARL ABALONE ENERGIE au titre de l'exercice clôturé au 31/12/2010 est de 217 948 euros.
Au 31/12/2016, le solde des abandons de compte courant consentis à la SAS ABALONE TT TOULOUSE au titre de l'exercice clôturé au :
- 31/12/2009 est de 60.000 euros.
- 31/12/2010 est de 90.000 euros.

Ces abandons sont accompagnés de la clause dite de retour à meilleur fortune ci-après définie.
Le retour à meilleur fortune sera réalisé dès lors que la situation nette comptable de la société sera égale au montant du capital social augmenté de la réserve légale et des éventuelles réserves réglementées qu'elle aurait l'obligation de constituer.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 68.158 euros pour ABALONE TT TOULOUSE.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018, l'excédent constaté est de 22 216 euros pour ABALONE ENERGIE .
Au cours de l'exercice, l'excédent constaté est de 195 732 euros pour ABALONE ENERGIE.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2014, la SAS ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 60.000 à la SAS ABALONE TT TOULOUSE.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2015, la société ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 20.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE et a accordé une subvention d'équilibre de 150.000 euros à la société ABALONE TT PAU
Ces abandons et subventions sont accompagnés de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 52.769 euros à la société ABALONE TT PAU

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Au cours de l'exercice, l'exercice, l'excédent constaté est de 37 617 euros à la société ABALONE TT PAU

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2016 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 60.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 75.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 35.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 145.000 euros à la société ABALONE TT LYON

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 33.366 euros à la société ABALONE TT LYON
Au cours de l'exercice l'excédent constaté est de 15 972 euros à la société ABALONE TT LYON.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 125.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 30.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 105.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 115.000 euros à la société ABALONE TT NANCY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT BAYONNE
- 91.000 euros à la société ABALONE TT REZE

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018, l'excédent constaté est de 29 355 euros à la société ABALONE TT REZE .
Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 57 771 euros à la société ABALONE TT NANCY
- 50 351 euros à la société ABALONE TT BAYONNE
- 49 482 euros à la société ABALONE TT REZE

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 100.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 70.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 120.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- 64.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 150.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 150.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 135.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 100.000 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 160.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 130.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 80.000 euros à la société ABALONE TT TARBES
- 100.000 euros à la société ABALONE TT BRIVE
- 45.000 euros à la société ABALONE TT A ROCHELLE
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 110.000 euros à la société ABALONE TT MONTAUBAN
- 75.000 euros à la société ABALONE TT EPINAL
- 75.000 euros à la société ABALONE TT MORLAIX
- 10.000 euros à la société ABALINE TT COLMAR

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :

- 15 951 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 45 000 euros à la société ABALONE TT LA ROCHELLE
- 2 370 euros à la société ABALONE TT MORLAIX
- 3 912 euros à la société ABALONE TT COLMAR

Au cours de l'exercice la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :

- 10.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 55.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 70.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 30 000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 30.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 35.000 euros à la société ABALONE TT TARBES
- 85.000 euros à la société ABALONE TT BRIVE
- 95.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 85.000 euros à la société ABALONE TT MONTAUBAN
- 90.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 135.000 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les subventions sont faites en totalité par ABALONE FRANCE, bien que minoritaire dans certaines sociétés. Ces subventions sont accompagnées d'une option d'achat des titres détenus par ABALONE GROUP, en cas d'absence de retour à meilleure fortune dans un délai de 7 ans, à concurrence des insuffisances de remboursements, la société étant alors évaluée à sa situation nette la plus proche.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	199 098		18 107
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 959		
Installations générales agencements aménagements divers	88 697		
Matériel de transport	162 184		265 946
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	202 513		34 663
TOTAL	470 353		300 609
Autres participations	5 213 125		1 384 768
Autres titres immobilisés	67 580		
Prêts, autres immobilisations financières	36 343		37 160
TOTAL	5 317 047		1 421 928
TOTAL GENERAL	5 986 499		1 740 644

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			217 205	217 205
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			16 959	16 959
Installations générales agencements aménagements divers			88 697	88 697
Matériel de transport		75 266	352 864	352 864
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 377	232 799	232 799
TOTAL		79 643	691 319	691 319
Autres participations		11 750	6 586 143	6 586 143
Autres titres immobilisés			67 580	67 580
Prêts, autres immobilisations financières		270	73 233	73 233
TOTAL		12 020	6 726 955	6 726 955
TOTAL GENERAL		91 663	7 635 479	7 635 479

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	85 522	20 661		106 183
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 772	1 872		7 644
Installations générales agencements aménagements divers	78 707	3 249		81 957
Matériel de transport	86 807	47 224	52 362	81 669
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	144 211	28 208	771	171 647
TOTAL	315 497	80 553	53 133	342 917
TOTAL GENERAL	401 019	101 214	53 133	449 100

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	20 661				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 872				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 249				
Matériel de transport	47 224				
Matériel de bureau informatique mobilier	28 208				
TOTAL	80 553				
TOTAL GENERAL	101 214				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	116 589		28 131		88 458
Autres provisions pour risques et charges	328 226	43 000			371 226
TOTAL	444 815	43 000	28 131		459 684

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	231 557	332 373			563 930
Sur autres immobilisations financières	50 007				50 007
Sur comptes clients	31 093				31 093
Autres provisions pour dépréciation	607 266	522	3 495		604 293
TOTAL	919 923	332 895	3 495		1 249 323
TOTAL GENERAL	1 364 738	375 895	31 626		1 709 007
Dont dotations et reprises					
financières		332 895	3 495		
exceptionnelles		43 000	28 131		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	290 121	290 121	
Prêts	29 890	29 890	
Autres immobilisations financières	43 343	43 343	
Clients douteux ou litigieux	8 037	8 037	
Autres créances clients	5 670 330	5 670 330	
Personnel et comptes rattachés	2 352	2 352	
Taxe sur la valeur ajoutée	252 473	252 473	
Groupe et associés	11 046 819	11 046 819	
Débiteurs divers	320 385	320 385	
Charges constatées d'avance	433 528	433 528	
TOTAL	18 097 279	18 097 279	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	29 440		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	29 710		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	938 483	938 483		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 287 995	638 978	2 330 253	318 764
Emprunts et dettes financières divers	3 698	3 698		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 132 373	2 132 373		
Personnel et comptes rattachés	391 505	391 505		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	276 146	276 146		
Impôts sur les bénéfices	40 127	40 127		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 203 898	1 203 898		
Autres impôts taxes et assimilés	77 345	77 345		
Groupe et associés	11 334 232	11 334 232		
Autres dettes	204 513	204 513		
TOTAL	19 890 314	17 241 297	2 330 253	318 764
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 486 850			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	198 855			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	500 000			500 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 668 018
Autres créances	151 631
Total	3 819 649

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 734
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 002 497
Dettes fiscales et sociales	495 849
Autres dettes	204 420
Total	1 712 500

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	433 528
Total	433 528

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 19 400 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		2 250 000
CAUTION SOLIDAIRE DE ABALONE FRANCE SUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR ABALONE ENERGIE	2 250 000	
Total (1)		2 250 000

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				511 760	511 760
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				193 259	193 259
- dotations de l'exercice				102 352	102 352
Total				295 611	295 611
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				171 334	171 334
- exercice				94 286	94 286
Total				265 620	265 620
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				93 666	93 666
- entre 1 et 5 ans				93 462	93 462
Total				187 128	187 128
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				3 014	3 014
- entre 1 et 5 ans				13 726	13 726
Total				16 740	16 740

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	10 266
55 à 59 ans	6 à 10 ans	14 664
45 à 54 ans	11 à 20 ans	87 915
35 à 44 ans	21 à 30 ans	5 653
moins de 35 ans	plus de 30 ans	3 627
Engagement total		122 125

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SARL ABALONE ENERGIE	400 000	114 168	100.00	877 162	877 162			274 355	160 135		
- SAS ABALONE TT LAVAL	127 000	-40 962	100.00	127 000	87 000			21 345	-40 962		
- SAS ABALONE TT CAEN	127 000	-61 893	100.00	127 000	67 000			83 821	-61 893		
- SAS ABALONE PORTAGE	50 000	-252	100.00	50 000	50 000				-252		
- SARL ABALONE INVESTIMMO	5 000		99.98	4 999	4 999						
- SCI HALIOTIS	10 000	35 640	99.90	62 231	62 231			20 549	10 145		
- SCI LA SANSONNIERE	2 000	-511 401	99.50	1 988	1 988				-6 724		
- SCI JULES VERNE	1 524	204 700	99.00	31 848	31 848			157 316	102 875		
- SAS ABALONE TT 49-85	100 000	487 764	94.00	37 600	37 600			4 701 628	151 432		
- SAS ABALONE TT VITRE	120 000	275 394	94.00	112 800	112 800			3 024 758	120 438		
- SAS ABALONE TT REIMS	121 000	-56 941	94.00	113 740	60 216			923 356	-10 861		
- SAS ABALONE TT ORLEANS	121 000	-52 088	94.00	113 740	64 777			604 688	-51 849		
- SAS ABALONE TT 72	120 000	629 584	94.00	112 800	112 800			6 481 863	198 227		
- SAS ABALONE TT TOULOUSE	120 000	-41 739	94.00	149 050	73 565			1 163 293	-48 954		
- SAS ABALONE TT MANTES LA JOL	100 000	388 567	94.00	94 000	94 000			3 788 115	263 152		
- SAS ABALONE TT BREST	123 000	146 384	94.00	115 620	115 620			2 509 073	81 947		
- SAS ABALONE TT METZ	123 000	-34 544	94.00	115 620	83 149			1 275 517	-26 042		
- SAS ABALONE TT LANDES	100 000	-43 573	94.00	220 950	53 042			1 041 434	-24 861		
- SAS ABALONE TT PAU	120 000	92 331	94.00	112 800	112 800			1 497 880	36 058		
- SAS ABALONE TT LYON	121 000	30 251	94.00	113 740	113 740			3 442 140	18 380		
- SAS ABALONE TT 26	121 000	175 694	94.00	113 740	113 740			2 174 110	92 548		
- SAS ABALONE TT BRETAGNE	100 000	420 668	94.00	148 520	148 520			6 901 530	191 482		
- SAS ABALONE TT RUNGIS	120 000	102 831	94.00	112 800	112 800			1 653 918	24 879		
- SAS ABALONE TT MONTPELLIER	123 000	-52 758	94.00	115 620	66 028			822 362	-50 543		
- SAS ABALONE TT NANCY	123 000	9 152	94.00	115 620	115 620			1 844 253	54 660		
- SAS ABALONE TT ROMORANTIN	120 000	52 432	94.00	152 970	152 970			2 116 039	14 906		
- SAS ABALONE TT VENDEE	100 000	367 105	94.00	148 209	148 209			4 678 328	10 418		
- SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT	121 000	536 877	93.00	112 530	112 530			6 178 692	135 492		
- SAS ABALONE TT ANGERS	123 000	266 110	89.00	109 470	109 470			3 892 681	101 340		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE OU	150 000	249 000	85.00	34 000	34 000			3 509 695	132 963		
- SAS ABALONE TT ORVAULT	115 000	472 321	85.00	97 750	97 750			5 942 690	84 698		
- SAS ABALONE TT TOURS	120 000	112 862	85.00	102 000	102 000			1 906 679	10 415		
- SAS ABALONE RESEARCH	100 000	296 776	79.00	31 600	31 600			3 538 785	105 128		
- SAS CAROLE DEHAYS EXPERT	100 000	431 442	76.00	658 643	658 643			1 713 563	55 116		
- SAS CAROLE DEHAYS RESSOURCES	40 000	179 391	76.00	421 925	421 925			433 571	91 898		
- SAS ABALONE TT NANTES BATIME	100 000	457 035	70.10	28 040	28 040			6 374 733	157 028		
- SAS ABALONE TT REZE	100 000	189 353	70.00	70 000	70 000			4 106 517	70 262		
- SAS ABALONE TT LORIENT	120 000	285 685	70.00	84 000	84 000			3 319 531	106 096		

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- SAS TERRA COMPETENCES	120 000	160 870	70.00	84 000	84 000			7 261 296	89 157		
- SARL ABALONE TT LE MANS	90 000	11 431	70.00	63 000	63 000				-1 695		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE CE	100 000	959 308	69.99	40 000	40 000			7 707 146	284 533		
- SAS ABALONE TT BORDEAUX	100 000	453 196	65.10	26 040	26 040			6 001 014	131 072		
- SAS ABALONE TT PESSAC	100 000	616 857	65.00	65 000	65 000			6 559 816	204 956		
- SCI ELSA IMMO	20 000	31 479	51.00	10 200	10 200			28 640	10 180		
- SCI MANDROS	2 000	23 681	51.00	1 020	1 020			600	-4 768		
- SARL INEXIA	15 045	-173 167	50.80	10 736					-91		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SCI STEFX	2 000	70 350	50.00	1 000	1 000			27 154	20 178		
- SCI MOUTHAI	2 000	-9 090	49.50	990	990			11 915	4 965		
- SAS TERRA AGRO SERVICES	10 000	-13 894	35.00	3 500					-1 118		
- SAS ABALONE TT CLERMONT FERR	120 000	-32 133	25.00	30 000	30 000			1 183 708	-38 332		
- SAS ABALONE TT LILLE	120 000	-54 834	20.00	24 000	13 033			845 843	865		
- SAS ABALONE TT LES ESSARTS	125 000	179 110	20.00	25 000	25 000			3 442 055	158 614		
- SAS ABALONE TT MORLAIX	126 000	23	20.00	25 200	25 200			1 313 879	2 254		
- SAS ABALONE TT COLMAR	126 000	1	20.00	25 200	25 200			1 706 938	43 113		
- SAS ABALONE TT LIMOGES	126 000	165	20.00	25 200	25 200			953 340	165		
- SAS ABALONE TT BRESSUIRE	126 000	-3 383	20.00	25 200	25 200			1 312 786	-3 383		
- SAS ABALONE TT VANNES	126 000	-61 060	20.00	25 200	25 200			883 713	-61 060		
- SAS ABALONE TT CHAMBERY	126 000	491	20.00	25 200	25 200			495 863	491		
- SAS ABALONE TT VALENCE	126 000	-43 948	20.00	25 200	25 200			437 009	-43 948		
- SAS ABALONE TT EPINAL	125 000	-11 436	20.00	25 000	25 000			1 241 121	36 676		
- SAS ABALONE TT ST NAZAIRE	126 000	43 375	20.00	25 200	25 200			3 475 278	43 375		
- SAS ABALONE TT MONTAUBAN	125 000	-61 856	20.00	25 000	25 000			324 570	-22 138		
- SAS ABALONE TT DIJON	120 000	-53 922	20.00	24 000	13 216			635 817	-60 893		
- SAS ABALONE TT LYON II	125 000	-62 081	20.00	25 000	25 000			425 898	-11 754		
- SAS ABALONE TT OSNY	125 000	17 716	20.00	25 000	25 000			1 489 481	15 546		
- SAS ABALONE TT PUY EN VELAY	125 000	-56 215	20.00	25 000	25 000			546 862	-934		
- SAS ABALONE TT LYON III	125 000	-32 494	20.00	25 000	25 000			1 453 543	17 045		
- SAS ABALONE TT TARBES	125 000	-59 799	20.00	25 000	25 000			715 514	-7 098		
- SAS ABALONE TT BRIVE	125 000	-54 579	20.00	25 000	25 000			491 455	893		
- SAS ABALONE TT LA ROCHELLE	125 000	43 120	20.00	25 000	25 000			1 520 423	66 490		
- SAS ABALONE TT LA TESTE	125 000	96 031	20.00	25 000	25 000			2 439 185	104 898		
- SAS ABALONE TT LISSES	125 000	-58 424	20.00	25 000	25 000			306 949	-8 291		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE SU	126 000	24 540	15.00	18 900	18 900			1 361 765	24 540		
- SAS ABALONE TT AIX EN PROVEN	125 000	-55 144	15.00	18 750	18 750			762 840	-59 578		
- SAS ABALONE TT BAYONNE	120 000	49 232	10.00	12 000	12 000			2 874 948	49 102		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

ABALONE FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL 500 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES 383 497 963
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

PREMIER DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir pris connaissance du résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 2 981 418,57 euros, augmenté du poste "autres réserves » d'un montant de 1 616,88 euros, l'associé unique décide d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant de 2 983 035,45 euros de l'exercice écoulé ainsi qu'il suit :

- au poste « autres réserves » : 2 483 035,45 euros,
- à titre de dividendes : 500 000,00 euros,

Le dividende à répartir au titre de l'exercice s'élèvera à 1,00 euro par action. Il sera mis en paiement à partir de ce jour.

DIVIDENDES DISTRIBUÉS ANTÉRIEUREMENT

Par ailleurs, l'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2018			2 800 000,00 euros
31.12.2017			2 955 000,00 euros
31.12.2016			2 148 090,10 euros

ABALONE FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL 500 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES 383 497 963
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir pris connaissance du résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 2 981 418,57 euros, augmenté du poste "autres réserves » d'un montant de 1 616,88 euros, l'associé unique décide d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant de 2 983 035,45 euros de l'exercice écoulé ainsi qu'il suit :

- au poste « autres réserves » : 2 483 035,45 euros,
- à titre de dividendes : 500 000,00 euros,

Le dividende à répartir au titre de l'exercice s'élèvera à 1,00 euro par action. Il sera mis en paiement à partir de ce jour.

DIVIDENDES DISTRIBUÉS ANTÉRIEUREMENT
Par ailleurs, l'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2018			2 800 000,00 euros
31.12.2017			2 955 000,00 euros
31.12.2016			2 148 090,10 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.

KPMG S.A.
89 Rue des Cinq Chemins
CS 14109
50009 Saint-Lô Cedex

CO-PILOTES AUDIT S.A.S.
1768 Avenue des Malignon
50400 Granville

ABALONE FRANCE SAS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

ABALONE FRANCE SAS

43 rue Bobby Sands
44800 SAINT HERBLAIN

Ce rapport contient 23 pages

ABALONE FRANCE SAS

43 rue Bobby Sands

44800 SAINT HERBLAIN

Capital social : 500 000 €

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Associé unique de la société ABALONE FRANCE SAS,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABALONE FRANCE SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président du Directoire le 16 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les autres participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 5 732 091 €, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président du Directoire arrêté le 14 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Lô, le 15 septembre 2020

KMPG S.A.

Yohann BOSSARD

Granville, le 15 septembre 2020

CO-PILOTES AUDIT SAS

Frédéric TILLARD

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	157 239.81	106 183.21	51 056.60	10 485.22	40 571.38	386.94
	Fonds commercial (1)	54 500.00		54 500.00	54 500.00		
	Autres immobilisations incorporelles	5 465.00		5 465.00	48 591.00	-43 126.00	-88.75
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	16 958.95	7 643.80	9 315.15	11 186.91	-1 871.76	-16.73
	Autres immobilisations corporelles	674 360.20	335 273.39	339 086.81	143 668.95	195 417.86	136.02
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	6 296 021.26	563 930.00	5 732 091.26	4 691 446.26	1 040 645.00	22.18
	Créances rattachées à des participations	290 121.28		290 121.28	290 121.28		
	Autres titres immobilisés	67 579.79	50 007.29	17 572.50	17 572.50		
	Prêts	29 890.00		29 890.00	450.00	29 440.00	NS
	Autres immobilisations financières	43 342.78		43 342.78	35 892.78	7 450.00	20.76
	Total II	7 635 479.07	1 063 037.69	6 572 441.38	5 303 914.90	1 268 526.48	23.92
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 275.60		1 275.60	1 275.60		
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 678 367.21	31 092.91	5 647 274.30	4 682 975.34	964 298.96	20.59
	Autres créances	11 622 029.81	604 292.71	11 017 737.10	9 845 235.90	1 172 501.20	11.91
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	210 777.42		210 777.42	1 146 219.29	-935 441.87	-81.61
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	433 527.64		433 527.64	447 813.19	-14 285.55	-3.19
	Total III	17 945 977.68	635 385.62	17 310 592.06	16 123 519.32	1 187 072.74	7.36
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	25 581 456.75	1 698 423.31	23 883 033.44	21 427 434.22	2 455 599.22	11.46

(1) Dont droit au bail 5 000.00
(2) Dont à moins d'un an 363 354.06
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000.00	500 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		103 567.88	-103 567.88	-100.00
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50 000.00	50 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 616.88	1 264.89	351.99	27.83
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 981 418.57	2 696 784.11	284 634.46	10.55
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 533 035.45	3 351 616.88	181 418.57	5.41
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	371 226.00	328 226.00	43 000.00	13.10
	Provisions pour charges	88 458.00	116 589.00	-28 131.00	-24.13
	Total III	459 684.00	444 815.00	14 869.00	3.34
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 288 878.05		3 288 878.05	
	Concours bancaires courants	937 599.84	625 453.54	312 146.30	49.91
	Emprunts et dettes financières diverses	11 337 930.23	13 382 111.21	-2 044 180.98	-15.28
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 132 372.79	1 551 724.43	580 648.36	37.42
	Dettes fiscales et sociales	1 989 020.40	1 827 438.56	161 581.84	8.84
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	204 512.68	244 274.60	-39 761.92	-16.28
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	19 890 313.99	17 631 002.34	2 259 311.65	12.81
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	23 883 033.44	21 427 434.22	2 455 599.22	11.46
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	17 241 297.10	17 631 002.34		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	9 601 930.80		9 601 930.80	8 099 306.09	1 502 624.71	18.55
Chiffre d'affaires NET	9 601 930.80		9 601 930.80	8 099 306.09	1 502 624.71	18.55
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 457 964.15	2 452 602.94	5 361.21	0.22
Autres produits			1 007.26	1 104.02	-96.76	-8.76
Total des Produits d'exploitation (I)			12 060 902.21	10 553 013.05	1 507 889.16	14.29
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			8 016 882.60	7 093 598.47	923 284.13	13.02
Impôts, taxes et versements assimilés			142 111.15	162 769.76	-20 658.61	-12.69
Salaires et traitements			2 579 813.19	2 193 707.15	386 106.04	17.60
Charges sociales			1 033 899.73	906 769.97	127 129.76	14.02
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			101 214.01	65 505.78	35 708.23	54.51
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			8 250.39	185.14	8 065.25	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			11 882 171.07	10 422 536.27	1 459 634.80	14.00
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			178 731.14	130 476.78	48 254.36	36.98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	3 812 931.59	4 624 655.99	-811 724.40	-17.55
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	125 341.86	82 612.05	42 729.81	51.72
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	3 495.15		3 495.15	
Différences positives de change	125.40	19.92	105.48	529.52
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 941 894.00	4 707 287.96	-765 393.96	-16.26
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	332 895.00	269 751.00	63 144.00	23.41
Intérêts et charges assimilées (4)	45 327.28	20 169.66	25 157.62	124.73
Différences négatives de change		106.16	-106.16	-100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	378 222.28	290 026.82	88 195.46	30.41
2. Résultat financier (V-VI)	3 563 671.72	4 417 261.14	-853 589.42	-19.32
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 742 402.86	4 547 737.92	-805 335.06	-17.71
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	474 158.00	80 371.00	393 787.00	489.96
Produits exceptionnels sur opérations en capital	86 289.26	393 610.70	-307 321.44	-78.08
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	28 131.00	52 840.00	-24 709.00	-46.76
Total VII	588 578.26	526 821.70	61 756.56	11.72
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	955 456.20	2 065 803.93	-1 110 347.73	-53.75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	38 259.35	171 406.58	-133 147.23	-77.68
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	43 000.00		43 000.00	
Total VIII	1 036 715.55	2 237 210.51	-1 200 494.96	-53.66
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-448 137.29	-1 710 388.81	1 262 251.52	73.80
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	312 847.00	140 565.00	172 282.00	122.56
Total des produits (I+III+V+VII)	16 591 374.47	15 787 122.71	804 251.76	5.09
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 609 955.90	13 090 338.60	519 617.30	3.97
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 981 418.57	2 696 784.11	284 634.46	10.55

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 25 207.96
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE FRANCE

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 23 883 033.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 601 930.80 Euros et dégageant un bénéfice de 2 981 418.57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société a opté pour le régime des groupes de sociétés défini à l'article 223 A du code Général des impôts et s'est constituée tête du groupe fiscal.

Au 31/12/2016, le solde des abandons de compte courant consentis à la SARL ABALONE ENERGIE au titre de l'exercice clôturé au 31/12/2010 est de 217 948 euros.
Au 31/12/2016, le solde des abandons de compte courant consentis à la SAS ABALONE TT TOULOUSE au titre de l'exercice clôturé au :
- 31/12/2009 est de 60.000 euros.
- 31/12/2010 est de 90.000 euros.

Ces abandons sont accompagnés de la clause dite de retour à meilleur fortune ci-après définie.
Le retour à meilleur fortune sera réalisé dès lors que la situation nette comptable de la société sera égale au montant du capital social augmenté de la réserve légale et des éventuelles réserves réglementées qu'elle aurait l'obligation de constituer.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 68.158 euros pour ABALONE TT TOULOUSE.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018, l'excédent constaté est de 22 216 euros pour ABALONE ENERGIE .
Au cours de l'exercice, l'excédent constaté est de 195 732 euros pour ABALONE ENERGIE.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2014, la SAS ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 60.000 à la SAS ABALONE TT TOULOUSE.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2015, la société ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 20.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE et a accordé une subvention d'équilibre de 150.000 euros à la société ABALONE TT PAU
Ces abandons et subventions sont accompagnés de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 52.769 euros à la société ABALONE TT PAU

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Au cours de l'exercice, l'exercice, l'excédent constaté est de 37 617 euros à la société ABALONE TT PAU

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2016 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 60.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 75.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 35.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 145.000 euros à la société ABALONE TT LYON

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 33.366 euros à la société ABALONE TT LYON
Au cours de l'exercice l'excédent constaté est de 15 972 euros à la société ABALONE TT LYON.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 125.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 30.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 105.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 115.000 euros à la société ABALONE TT NANCY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT BAYONNE
- 91.000 euros à la société ABALONE TT REZE

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018, l'excédent constaté est de 29 355 euros à la société ABALONE TT REZE .
Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 57 771 euros à la société ABALONE TT NANCY
- 50 351 euros à la société ABALONE TT BAYONNE
- 49 482 euros à la société ABALONE TT REZE

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 100.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 70.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 120.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- 64.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 150.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 150.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 135.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 100.000 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 160.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 130.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 80.000 euros à la société ABALONE TT TARBES
- 100.000 euros à la société ABALONE TT BRIVE
- 45.000 euros à la société ABALONE TT A ROCHELLE
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 110.000 euros à la société ABALONE TT MONTAUBAN
- 75.000 euros à la société ABALONE TT EPINAL
- 75.000 euros à la société ABALONE TT MORLAIX
- 10.000 euros à la société ABALINE TT COLMAR

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :

- 15 951 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 45 000 euros à la société ABALONE TT LA ROCHELLE
- 2 370 euros à la société ABALONE TT MORLAIX
- 3 912 euros à la société ABALONE TT COLMAR

Au cours de l'exercice la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :

- 10.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 55.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 70.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 30 000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 30.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 35.000 euros à la société ABALONE TT TARBES
- 85.000 euros à la société ABALONE TT BRIVE
- 95.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 85.000 euros à la société ABALONE TT MONTAUBAN
- 90.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 135.000 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les subventions sont faites en totalité par ABALONE FRANCE, bien que minoritaire dans certaines sociétés. Ces subventions sont accompagnées d'une option d'achat des titres détenus par ABALONE GROUP, en cas d'absence de retour à meilleure fortune dans un délai de 7 ans, à concurrence des insuffisances de remboursements, la société étant alors évaluée à sa situation nette la plus proche.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	199 098		18 107
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 959		
Installations générales agencements aménagements divers	88 697		
Matériel de transport	162 184		265 946
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	202 513		34 663
TOTAL	470 353		300 609
Autres participations	5 213 125		1 384 768
Autres titres immobilisés	67 580		
Prêts, autres immobilisations financières	36 343		37 160
TOTAL	5 317 047		1 421 928
TOTAL GENERAL	5 986 499		1 740 644

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			217 205	217 205
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			16 959	16 959
Installations générales agencements aménagements divers			88 697	88 697
Matériel de transport		75 266	352 864	352 864
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 377	232 799	232 799
TOTAL		79 643	691 319	691 319
Autres participations		11 750	6 586 143	6 586 143
Autres titres immobilisés			67 580	67 580
Prêts, autres immobilisations financières		270	73 233	73 233
TOTAL		12 020	6 726 955	6 726 955
TOTAL GENERAL		91 663	7 635 479	7 635 479

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	85 522	20 661		106 183
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 772	1 872		7 644
Installations générales agencements aménagements divers	78 707	3 249		81 957
Matériel de transport	86 807	47 224	52 362	81 669
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	144 211	28 208	771	171 647
TOTAL	315 497	80 553	53 133	342 917
TOTAL GENERAL	401 019	101 214	53 133	449 100

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	20 661				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 872				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 249				
Matériel de transport	47 224				
Matériel de bureau informatique mobilier	28 208				
TOTAL	80 553				
TOTAL GENERAL	101 214				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	116 589		28 131		88 458
Autres provisions pour risques et charges	328 226	43 000			371 226
TOTAL	444 815	43 000	28 131		459 684

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	231 557	332 373			563 930
Sur autres immobilisations financières	50 007				50 007
Sur comptes clients	31 093				31 093
Autres provisions pour dépréciation	607 266	522	3 495		604 293
TOTAL	919 923	332 895	3 495		1 249 323
TOTAL GENERAL	1 364 738	375 895	31 626		1 709 007
Dont dotations et reprises					
financières		332 895	3 495		
exceptionnelles		43 000	28 131		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	290 121	290 121	
Prêts	29 890	29 890	
Autres immobilisations financières	43 343	43 343	
Clients douteux ou litigieux	8 037	8 037	
Autres créances clients	5 670 330	5 670 330	
Personnel et comptes rattachés	2 352	2 352	
Taxe sur la valeur ajoutée	252 473	252 473	
Groupe et associés	11 046 819	11 046 819	
Débiteurs divers	320 385	320 385	
Charges constatées d'avance	433 528	433 528	
TOTAL	18 097 279	18 097 279	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	29 440		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	29 710		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	938 483	938 483		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 287 995	638 978	2 330 253	318 764
Emprunts et dettes financières divers	3 698	3 698		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 132 373	2 132 373		
Personnel et comptes rattachés	391 505	391 505		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	276 146	276 146		
Impôts sur les bénéfices	40 127	40 127		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 203 898	1 203 898		
Autres impôts taxes et assimilés	77 345	77 345		
Groupe et associés	11 334 232	11 334 232		
Autres dettes	204 513	204 513		
TOTAL	19 890 314	17 241 297	2 330 253	318 764
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 486 850			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	198 855			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	500 000			500 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 668 018
Autres créances	151 631
Total	3 819 649

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 734
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 002 497
Dettes fiscales et sociales	495 849
Autres dettes	204 420
Total	1 712 500

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	433 528
Total	433 528

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 19 400 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés : CAUTION SOLIDAIRE DE ABALONE FRANCE SUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR ABALONE ENERGIE	2 250 000	2 250 000
Total (1)		2 250 000

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				511 760	511 760
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				193 259	193 259
- dotations de l'exercice				102 352	102 352
Total				295 611	295 611
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				171 334	171 334
- exercice				94 286	94 286
Total				265 620	265 620
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				93 666	93 666
- entre 1 et 5 ans				93 462	93 462
Total				187 128	187 128
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				3 014	3 014
- entre 1 et 5 ans				13 726	13 726
Total				16 740	16 740

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	10 266
55 à 59 ans	6 à 10 ans	14 664
45 à 54 ans	11 à 20 ans	87 915
35 à 44 ans	21 à 30 ans	5 653
moins de 35 ans	plus de 30 ans	3 627
Engagement total		122 125

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

En Euros

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS ABALONE FRANCE
44800 ST HERBLAIN

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SARL ABALONE ENERGIE	400 000	114 168	100.00	877 162	877 162			274 355	160 135		
- SAS ABALONE TT LAVAL	127 000	-40 962	100.00	127 000	87 000			21 345	-40 962		
- SAS ABALONE TT CAEN	127 000	-61 893	100.00	127 000	67 000			83 821	-61 893		
- SAS ABALONE PORTAGE	50 000	-252	100.00	50 000	50 000				-252		
- SARL ABALONE INVESTIMMO	5 000		99.98	4 999	4 999						
- SCI HALIOTIS	10 000	35 640	99.90	62 231	62 231			20 549	10 145		
- SCI LA SANSONNIERE	2 000	-511 401	99.50	1 988	1 988				-6 724		
- SCI JULES VERNE	1 524	204 700	99.00	31 848	31 848			157 316	102 875		
- SAS ABALONE TT 49-85	100 000	487 764	94.00	37 600	37 600			4 701 628	151 432		
- SAS ABALONE TT VITRE	120 000	275 394	94.00	112 800	112 800			3 024 758	120 438		
- SAS ABALONE TT REIMS	121 000	-56 941	94.00	113 740	60 216			923 356	-10 861		
- SAS ABALONE TT ORLEANS	121 000	-52 088	94.00	113 740	64 777			604 688	-51 849		
- SAS ABALONE TT 72	120 000	629 584	94.00	112 800	112 800			6 481 863	198 227		
- SAS ABALONE TT TOULOUSE	120 000	-41 739	94.00	149 050	73 565			1 163 293	-48 954		
- SAS ABALONE TT MANTES LA JOL	100 000	388 567	94.00	94 000	94 000			3 788 115	263 152		
- SAS ABALONE TT BREST	123 000	146 384	94.00	115 620	115 620			2 509 073	81 947		
- SAS ABALONE TT METZ	123 000	-34 544	94.00	115 620	83 149			1 275 517	-26 042		
- SAS ABALONE TT LANDES	100 000	-43 573	94.00	220 950	53 042			1 041 434	-24 861		
- SAS ABALONE TT PAU	120 000	92 331	94.00	112 800	112 800			1 497 880	36 058		
- SAS ABALONE TT LYON	121 000	30 251	94.00	113 740	113 740			3 442 140	18 380		
- SAS ABALONE TT 26	121 000	175 694	94.00	113 740	113 740			2 174 110	92 548		
- SAS ABALONE TT BRETAGNE	100 000	420 668	94.00	148 520	148 520			6 901 530	191 482		
- SAS ABALONE TT RUNGIS	120 000	102 831	94.00	112 800	112 800			1 653 918	24 879		
- SAS ABALONE TT MONTPELLIER	123 000	-52 758	94.00	115 620	66 028			822 362	-50 543		
- SAS ABALONE TT NANCY	123 000	9 152	94.00	115 620	115 620			1 844 253	54 660		
- SAS ABALONE TT ROMORANTIN	120 000	52 432	94.00	152 970	152 970			2 116 039	14 906		
- SAS ABALONE TT VENDEE	100 000	367 105	94.00	148 209	148 209			4 678 328	10 418		
- SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT	121 000	536 877	93.00	112 530	112 530			6 178 692	135 492		
- SAS ABALONE TT ANGERS	123 000	266 110	89.00	109 470	109 470			3 892 681	101 340		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE OU	150 000	249 000	85.00	34 000	34 000			3 509 695	132 963		
- SAS ABALONE TT ORVAULT	115 000	472 321	85.00	97 750	97 750			5 942 690	84 698		
- SAS ABALONE TT TOURS	120 000	112 862	85.00	102 000	102 000			1 906 679	10 415		
- SAS ABALONE RESEARCH	100 000	296 776	79.00	31 600	31 600			3 538 785	105 128		
- SAS CAROLE DEHAYS EXPERT	100 000	431 442	76.00	658 643	658 643			1 713 563	55 116		
- SAS CAROLE DEHAYS RESSOURCES	40 000	179 391	76.00	421 925	421 925			433 571	91 898		
- SAS ABALONE TT NANTES BATIME	100 000	457 035	70.10	28 040	28 040			6 374 733	157 028		
- SAS ABALONE TT REZE	100 000	189 353	70.00	70 000	70 000			4 106 517	70 262		
- SAS ABALONE TT LORIENT	120 000	285 685	70.00	84 000	84 000			3 319 531	106 096		

CEGOM Experts-comptables

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS ABALONE FRANCE
44800 ST HERBLAIN

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
- SAS TERRA COMPETENCES	120 000	109 870	70.00	84 000	84 000			2 267 296	89 157		
- SARL ABALONE TT LE MANS	90 000	11 431	70.00	63 000	63 000				-1 695		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE CE	100 000	959 308	69.99	40 000	40 000			7 707 146	284 533		
- SAS ABALONE TT BORDEAUX	100 000	453 196	66.10	26 040	26 040			6 001 014	131 072		
- SAS ABALONE TT PESSAC	100 000	616 857	65.00	65 000	65 000			6 559 816	204 956		
- SCI ELSA IMMO	20 000	31 479	51.00	10 200	10 200			28 640	10 180		
- SCI MANDROS	2 000	23 681	51.00	1 020	1 020			600	-4 768		
- SARL INEXIA	15 045	-173 167	50.80	10 736					-91		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SCI STEFX	2 000	70 350	50.00	1 000	1 000			27 154	20 178		
- SCI MOUTHAI	2 000	-9 090	49.50	990	990			11 915	4 965		
- SAS TERRA AGRO SERVICES	10 000	-13 894	35.00	3 500					-1 118		
- SAS ABALONE TT CLERMONT FERR	120 000	-32 133	25.00	30 000	30 000			1 183 708	-38 332		
- SAS ABALONE TT LILLE	120 000	-54 834	20.00	24 000	13 033			845 843	865		
- SAS ABALONE TT LES ESSARTS	125 000	179 110	20.00	25 000	25 000			3 442 055	158 614		
- SAS ABALONE TT MORLAIX	126 000	23	20.00	25 200	25 200			1 313 879	2 254		
- SAS ABALONE TT COLMAR	126 000	1	20.00	25 200	25 200			1 706 938	43 113		
- SAS ABALONE TT LIMOGES	126 000	165	20.00	25 200	25 200			953 340	165		
- SAS ABALONE TT BRESSUIRE	126 000	-3 383	20.00	25 200	25 200			1 312 786	-3 383		
- SAS ABALONE TT VANNES	126 000	-61 060	20.00	25 200	25 200			883 713	-61 060		
- SAS ABALONE TT CHAMBERY	126 000	491	20.00	25 200	25 200			495 863	491		
- SAS ABALONE TT VALENCE	126 000	-43 948	20.00	25 200	25 200			437 009	-43 948		
- SAS ABALONE TT EPINAL	125 000	-11 436	20.00	25 000	25 000			1 241 121	36 676		
- SAS ABALONE TT ST NAZAIRE	126 000	43 375	20.00	25 200	25 200			3 475 278	43 375		
- SAS ABALONE TT MONTAUBAN	125 000	-61 856	20.00	25 000	25 000			324 570	-22 138		
- SAS ABALONE TT DIJON	120 000	-53 922	20.00	24 000	13 216			635 817	-60 893		
- SAS ABALONE TT LYON II	125 000	-62 081	20.00	25 000	25 000			425 898	-11 754		
- SAS ABALONE TT OSNY	125 000	17 716	20.00	25 000	25 000			1 489 481	15 546		
- SAS ABALONE TT PUY EN VELAY	125 000	-56 215	20.00	25 000	25 000			546 862	-934		
- SAS ABALONE TT LYON III	125 000	-32 494	20.00	25 000	25 000			1 453 543	17 045		
- SAS ABALONE TT TARBES	125 000	-59 799	20.00	25 000	25 000			715 514	-7 098		
- SAS ABALONE TT BRIVE	125 000	-54 579	20.00	25 000	25 000			491 455	893		
- SAS ABALONE TT LA ROCHELLE	125 000	43 120	20.00	25 000	25 000			1 520 423	66 490		
- SAS ABALONE TT LA TESTE	125 000	96 031	20.00	25 000	25 000			2 439 185	104 898		
- SAS ABALONE TT LISSES	125 000	-58 424	20.00	25 000	25 000			306 949	-8 291		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE SU	126 000	24 540	15.00	18 900	18 900			1 361 765	24 540		
- SAS ABALONE TT AIX EN PROVEN	125 000	-55 144	15.00	18 750	18 750			762 840	-59 578		
- SAS ABALONE TT BAYONNE	120 000	49 232	10.00	12 000	12 000			2 874 948	49 102		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

ABALONE FRANCE
SAS au capital de 500 000 euros
Siège social : 43 Rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES 383 497 963

ARRIVE LE
19 FEV. 2021
GREFFE T.C.

CB 45,20.

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après les documents comptables relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ainsi qu'un chèque d'un montant de 45,20 euros à l'ordre du greffe du tribunal de commerce.

Merci de bien vouloir transmettre le récépissé de dépôt à l'adresse suivante :

ABALONE FRANCE
Service juridique
43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président